

**Question 6****1.5 Calendrier des événements**

Le calendrier suivant donne les principaux jalons du processus de DAA. La SCHL peut, à sa seule discrétion, modifier les dates, lesquelles ne peuvent faire partie des conditions de quelque AA que ce soit entre la SCHL et les offrants choisis.

| Date  | Activités                                     |
|---|---|
| 1 <sup>er</sup> mai 2017                                    | Émission de la DAA                            |
| 15 mai 2017   | Date limite pour la présentation de questions |
| 19 mai 2017   | Date de clôture                               |
| 23 au 26 mai 2017   | Évaluation et sélection des offrants          |
| 29 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2017                         | Avis de sélection des offrants choisis        |
| Entretien final, sur demande, avec les offrants non retenus |   |

**3.25 Essais de compatibilité et d'acceptation des produits (obligatoire)**

Les produits considérés aux fins de l'approvisionnement auprès de l'offrant choisi doivent réussir une série d'essais afin d'en vérifier la compatibilité avec l'environnement informatique de la SCHL.

8. Les essais seront réalisés sur une période de quatre à six semaines.

**Les paragraphes 1.5 et 3.25 n'indiquent pas les mêmes dates. Les essais de système auront-ils lieu entre le 23 et le 26 mai, ou seulement après que les offres auront été évaluées et que les offrants auront été sélectionnés?**

**Réponse 6**

Les essais de système seront effectués après que les offres auront été évaluées; les offrants choisis seront priés de fournir des unités de démonstration.

**Question 7**

ET 1.1.5 – Doit être conforme aux normes Energy Star, VESA DPMS et MPR II.

**MPR-II n'est plus une norme valide. Son substitut direct est la certification TCO, et il s'agit d'une exigence plus stricte. Pour s'assurer qu'on lui propose des écrans offrant une qualité et un rendement supérieurs, la SCHL pourrait aussi envisager d'exiger les certifications « EPEAT Gold » et « TÜV Rheinland Low Blue Light Content ».**

**L'exposition prolongée à la lumière bleue émise par les écrans serait nocive pour les yeux et pourrait être à l'origine de la dégénérescence maculaire.**

**Réponse 7**

La SCHL envisagera cette possibilité.

**Question 8**

ET 1.1.3 – Le piédestal doit permettre de basculer l'écran pour que l'angle de vue puisse être modifié d'au moins 135 degrés, horizontalement et verticalement.

ET 1.1.4 – Le piédestal doit permettre ce qui suit : basculement (160° ou plus horizontalement ou verticalement).

**Ces deux exigences semblent contradictoires et ne pas correspondre aux spécifications actuelles de l'industrie. L'écran que nous proposons peut être ajusté comme suit : basculement de 5 degrés vers l'avant et de 21 degrés vers l'arrière, et pivot de 45 degrés vers la gauche et la droite (90 degrés au total). La SCHL reverra-t-elle ces exigences?**

**Réponse 8**

La SCHL ne modifiera pas ses exigences, mais envisagera ces possibilités, selon les exigences ergonomiques qu'elle utilise.

**Question 9**

Pour les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables, la 7<sup>e</sup> génération de processeurs d'Intel®, Kaby Lake, (la plus récente) fonctionne sur Windows 10 seulement. L'environnement de la SCHL exige-t-il un soutien pour Windows 7 dans les plateformes proposées (à l'exception des tablettes, qui fonctionnent avec Windows 10 seulement)?

**Réponse 9**

Oui, la SCHL a besoin de Windows 7 dans les plateformes proposées.